

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1090****30 novembre 2001****SOMMAIRE**

Chinese Automotive Components S.A., Luxembourg . . . . .	52294	I.F.C., International Fishing Company S.A., Luxembourg . . . . .	52318
Compagnie Saint Georges S.A., Luxembourg . . . . .	52307	Immobilière Européenne Nerium S.A., Luxembourg . . . . .	52287
Daher International Development S.A., Pétange . . . . .	52305	Industriale Tre S.A., Luxembourg . . . . .	52287
E.I.T. International S.A., Luxembourg . . . . .	52310	Industriale Tre S.A., Luxembourg . . . . .	52287
Finanziaria Marchesi S.A., Luxembourg . . . . .	52274	Infigest S.A., Luxembourg . . . . .	52288
Finpartec S.A., Luxembourg . . . . .	52274	Infor-ID S.A., Luxembourg . . . . .	52286
Finpartec S.A., Luxembourg . . . . .	52274	Innax Holding S.A., Luxembourg . . . . .	52287
Finsearch Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	52275	InterCom Communication S.A., Grevenmacher . . . . .	52289
Finsearch Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	52275	InterCom Communication S.A., Grevenmacher . . . . .	52289
Finsearch Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	52276	InterCom Communication S.A., Grevenmacher . . . . .	52289
Finsearch Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	52276	International Radio Networks Holding S.A., Luxembourg . . . . .	52289
Finsearch Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	52276	International Textile Investment S.A.H., Luxembourg . . . . .	52291
FMG Mir, Sicav, Luxembourg . . . . .	52275	International Textile Investment S.A.H., Luxembourg . . . . .	52291
FMG Mir, Sicav, Luxembourg . . . . .	52275	Investlife Asset Distribution S.A., Luxembourg . . . . .	52292
Fontenay S.A., Luxembourg . . . . .	52276	Investlife Asset Distribution S.A., Luxembourg . . . . .	52292
Gazelle Holding S.A., Luxembourg . . . . .	52277	Investrom S.A., Luxembourg . . . . .	52288
Gazelle Holding S.A., Luxembourg . . . . .	52277	Investrom S.A., Luxembourg . . . . .	52288
Gazelle Holding S.A., Luxembourg . . . . .	52277	Iris Saint - Michael S.A., Luxembourg . . . . .	52292
Gazelle Holding S.A., Luxembourg . . . . .	52278	Italia 94 S.A.H., Luxembourg . . . . .	52293
GEFIP Europe Quantitatif, Sicav, Luxembourg . . . . .	52279	Italia 94 S.A.H., Luxembourg . . . . .	52293
GEFIP Europe Quantitatif, Sicav, Luxembourg . . . . .	52279	Jocan S.A., Luxembourg . . . . .	52315
GF. & Cie, S.à r.l., Bertrange . . . . .	52278	Kansas International S.A., Luxembourg . . . . .	52315
Grand Investment Holding S.A., Luxembourg . . . . .	52281	Lacuna Investment International S.A., Munsbach . . . . .	52290
Granvela International S.A., Luxembourg . . . . .	52280	Lacuna Investment International S.A., Munsbach . . . . .	52290
Green Royal Investments S.A., Luxembourg . . . . .	52281	Land's End S.A.H., Luxembourg . . . . .	52293
Hanner Lautesch Promotions S.A., Junglinster . . . . .	52281	Land's End S.A.H., Luxembourg . . . . .	52293
Helucha S.A., Strassen . . . . .	52282	Logical Component, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	52316
Henderson Horizon Fund, Sicav, Senningerberg . . . . .	52283	Logical Component, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	52316
Henderson Horizon Fund, Sicav, Senningerberg . . . . .	52283	Logical Component, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	52316
Henderson Independent Fund Management S.A., Senningerberg . . . . .	52282	Luxembourg Cambridge Holding Group (Asia) S.A., Luxembourg . . . . .	52316
Henderson Independent Fund Management S.A., Senningerberg . . . . .	52282	Luxsite S.A., Luxembourg . . . . .	52317
Henderson International Management (Luxembourg) S.A., Senningerberg . . . . .	52285	Magalor Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	52317
Herve S.A., Luxembourg . . . . .	52285	Mol Europe S.A., Luxembourg . . . . .	52315
Het Zonnestelsel, Sicav, Senningerberg . . . . .	52286	New Creation International S.A., Luxembourg . . . . .	52291
Het Zonnestelsel, Sicav, Senningerberg . . . . .	52286	Parcolog, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	52317
Hoedic S.A., Luxembourg . . . . .	52285	(La) Quille S.A., Luxembourg . . . . .	52292
I.B.T. International S.A., Luxembourg . . . . .	52279		
I.B.T. International S.A., Luxembourg . . . . .	52279		

**FINANZIARIA MARCHESI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 76.699.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 18 mai 2001*

*Résolution unique*

Le conseil d'administration décide de coopter administrateur, en remplacement de Mademoiselle Christina Marques démissionnaire, Mademoiselle Maria Laura Guardamagna, avocat, avec adresse professionnelle au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

L'élection définitive de Mademoiselle Maria Laura Guardamagna sera soumise à la plus proche assemblée générale des actionnaires.

*Pour le Conseil d'Administration*

Pour copie conforme

M. Sterzi / M. L. Guardamagna

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 43, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33491/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**FINPARTEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 73.167.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 46, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

(33492/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**FINPARTEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 73.167.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue extraordinairement à Luxembourg, le 30 avril 2001, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

\* Monsieur Piero Radici, industriel, demeurant à Sirtori (Italie);

\* Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

\* Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 23 mai 2001.

FINPARTEC S.A.

D. Murari

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 46, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33493/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**FMG MIR, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 53.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 43, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2001.

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

Signatures

(33499/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**FMG MIR, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 53.392.

*Extract of the minutes of the ordinary general meeting of shareholders held at the registered office on Tuesday*

*April 17, 2001 at 11.00 a.m.*

*Fifth resolution*

The General Meeting unanimously resolves to ratify the appointment of Mr Christophe Vallée, Heald of Securities Services - Luxembourg, BNP PARIBAS LUXEMBOURG as Director of the Company in replacement of Mrs Anne de la Vallée Poussin and to re-elect the other Directors being Mr Yves Mirabaud, Mr Pierre Lingjaerde, Mr Carl de Geer and Mr Johan Kahm, for a new term of one year to end at the next Annual General Meeting in 2002.

*Sixth resolution*

The General Meeting unanimously resolved to re-elect ERNST & YOUNG, Luxembourg as Auditor for a period of one year to end at the next Annual General Meeting in 2002.

Certified copy

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 49, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33500/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**FINSEARCH INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 60.265.

En date du 23 mai 2001, EURO REVISION S.A., 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R. C. B numéro 73.019, a dénoncé, avec effet immédiat, la convention de domiciliation conclue en date du 1<sup>er</sup> décembre 2000 avec FINSEARCH INVEST HOLDING S.A., 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 mai 2001.

*Pour ordre*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 48, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33494/576/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**FINSEARCH INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 60.265.

Il résulte d'une lettre adressée à la société FINSEARCH INVEST HOLDING S.A., que la société INTERNATIONAL AUDITING SERVICES S.A., avec siège social à Road Town, Tortola (BVI), démissionne avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société FINSEARCH INVEST HOLDING S.A., R. C. section B numéro 60.265.

Luxembourg, le 23 mai 2001.

*Pour ordre*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 48, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33495/576/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**FINSEARCH INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 60.265.

Monsieur Percy James Williams, demeurant à Sark (Iles Anglo-Normandes), démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de la société FINSEARCH INVEST HOLDING S.A., R. C. section B numéro 60.265.

Luxembourg, le 23 mai 2001.

EUROTRUST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553 fol. 48, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33496/576/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**FINSEARCH INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 60.265.

Monsieur Simon Peter Elmont, demeurant à Sark (Iles Anglo-Normandes), démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de la société FINSEARCH INVEST HOLDING S.A., R. C. section B numéro 60.265.

Luxembourg, le 23 mai 2001.

EUROTRUST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 48, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33497/576/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**FINSEARCH INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 60.265.

Monsieur Philip Croshaw, demeurant à Sark (Iles Anglo-Normandes), démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de la société FINSEARCH INVEST HOLDING S.A., R. C. section B numéro 60.265.

Luxembourg, le 23 mai 2001.

EUROTRUST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 48, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33498/576/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**FONTENAY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 59.832.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie au siège social à Luxembourg, le 21 mai 2001 à 14.00 heures*

. Les démissions de Madame Monique Levy-Baranes, de Madame Josette Baranes-Bakouche et de Monsieur Eric Baranes de leur mandat d'Administrateurs ont été acceptées, tout en leur donnant décharge pleine et entière pour les actes passés au cours de leur mandat.

. Monsieur Marc Ambrosien, Directeur, demeurant à Luxembourg, Monsieur Karl Guénard, Expert Comptable, demeurant à Luxembourg, Mademoiselle Elise Lethuillier, Juriste, demeurant à Luxembourg, et le Commissaire aux Comptes, HRT REVISION, S.à. r.l., sont nommés en remplacement. Leurs mandats viendront à l'échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

. Transfert du siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 46, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33501/010/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**GAZELLE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 39.254.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 47, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société GAZELLE HOLDING S.A.*

Signature

(33502/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

**GAZELLE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 39.254.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 novembre 2000*

A partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2000, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 1.250.000,- est converti à EUR 30.986,69 puis augmenté par prélèvement sur les résultats reportés pour le porter à EUR 31.250,-, représenté par 1.250 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article trois des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante Euros, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune».

*Pour la société GAZELLE HOLDING S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 47, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33503/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

**GAZELLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 39.254.

L'an deux mille un, le quinze mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GAZELLE HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 39.254,

constituée originellement sous la dénomination de GAZELLE S.A. aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 janvier 1992, publié au Mémorial C, numéro 281 du 27 juin 1992,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 mars 2000, publié au Mémorial C, numéro 440 du 21 juin 2000.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Marie De Sousa-Santiago, employée privée, demeurant Diferdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-),

converti en trente et un mille deux cent cinquante Euros ( 31.250,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros ( 25,-) chacune, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire sous seing privé tenu en date du 16 novembre 2000,

sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Suppression de la valeur nominale des actions;

b) Augmentation du capital de cent soixante-dix-neuf mille sept cent vingt-deux Euros et quatre-vingt cents (EUR 179.722, 80,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille deux cent cinquante Euros (EUR 31.250,-) à deux cent dix mille neuf cent soixante-douze Euros et quatre-vingt cents (EUR 210.972,80), à prélever sur les réserves; sans émissions d'actions nouvelles;

c) Modification afférente de l'article 3 des statuts;

d) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions qui est de vingt-cinq Euros (E 25,-) par actions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de cent soixante-dix-neuf mille sept cent vingt-deux Euros et quatre-vingt cents ( 179.722,80), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille deux cent cinquante Euros ( 31.250,-) à deux cent dix mille neuf cent soixante-douze Euros et quatre-vingt cents ( 210.972,80,-) par prélèvement à due concurrence sur les réserves. Cette augmentation de capital est réalisée sans émission d'actions nouvelles.

Il résulte du bilan arrêté au 30 juin 2000 que le compte réserves est suffisant.

*Troisième résolution*

Suite à cette augmentation de capital l'article trois (3) - premier (1<sup>er</sup>) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à deux cent dix mille neuf cent soixante-douze Euros et quatre-vingt cents ( 210.972,80), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'assemblée constate que suite à cette augmentation de capital, le capital autorisé est devenu sans objet, que les alinéas quatre (4) à six (6) de l'article trois (3) sont supprimés.

*Frais*

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à quarante-cinq mille francs (45.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, M. Santiago, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2001, vol. 868, fol. 69, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.(signé): M. Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2001.

F. Kessler.

(33504/219/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

**GAZELLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 39.254.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 mai 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2001.

F. Kessler.

(33505/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

**GF. & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

Le soussigné Victor Reyter, licencié en sciences commerciales et financières e.r., résidant à E-03590 Altea, Nova Altea, 10U, donne sa démission, avec effet immédiat, de sa qualité de gérant de la société GF. & CIE, S.à r.l., avec siège à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

Fait et passé à Luxembourg, le 23 mai 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33508/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

**GEFIP EUROPE QUANTITATIF, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2093 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 52.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 49, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

Signatures

(33506/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**GEFIP EUROPE QUANTITATIF, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2093 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 52.100.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 2 mai 2001 à 11.00 heures*

*Cinquième résolution*

«L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de MM. Eric Michelet, Hubert Jousset, Bertrand Jacquillat et BNP PARIBAS LUXEMBOURG (représentée par M. Pierre Corbiau et M. Christophe Vallée) pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires en l'an 2002».

*Sixième résolution*

«L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'ARTHUR ANDERSEN, en sa qualité de Réviseur d'Entreprises, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires en l'an 2002».

Pour copie conforme

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 49, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33507/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**I.B.T. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 80.817.

Les comptes annuels au 31 mars 2001, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 43, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau ..... - EUR 6.885,17

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

Signature.

(33524/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**I.B.T. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 80.817.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 7 mai 2001 a nommé Monsieur Jean Hoffmann comme Président du conseil d'administration.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 43, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33525/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**GRANELA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 38.837.

L'an deux mille un, le dix mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme GRANELA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R. C. Luxembourg, section B numéro 38.837, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 novembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 208 du 19 mai 1992,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant,

- en date du 9 juillet 1996, publié au Mémorial C, numéro 532 du 19 octobre 1996,

- en date du 27 janvier 1998, publié au Mémorial C, numéro 321 du 8 mai 1998,

avec un capital de trois milliards sept cent millions de liras italiennes (3.700.000.000,- ITL), divisé en mille (1.000) actions de trois millions sept cent mille liras italiennes (3.700.000,- ITL) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à D-Echternacherbrück.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur:

- Monsieur Adriën Schaus, comptable, demeurant à Tétange.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de francs luxembourgeois, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Scheifer-Gillen, F. Hübsch. A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 mai 2001, vol. 514, fol. 56, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 mai 2001.

J. Seckler.

(33510/231/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.



**GRAND INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 78.531.

## DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 mai 2001, enregistré à Grevenmacher, le 21 mai 2001, vol. 514, fol. 58, case 6.

I.- Que la société anonyme GRAND INVESTMENT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, R.C. Luxembourg section B numéro 78.531, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 313 du 24 avril 2001.

II.- Que suite à la réunion de toutes les actions dans une seule main celle-ci se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 mai 2001.

J. Seckler.

(33509/231/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

**GREEN ROYAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 75.248.

## EXTRAIT

1. Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mai 2001 que le siège social a été transféré de L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

2. Le nombre des administrateurs de la société est augmenté de 3 à 4 membres.

3. a été nommé aux fonctions de nouvel administrateur de la société:

- Monsieur Arsen Omarov, Président de Conseil d'Administration, résidant à Makhaskala, République du Daghestan.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2001.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 34, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33511/793/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

**HANNER LAUTESCH PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6118 Junglinster, 100, rue de Godbrange.  
R. C. Luxembourg B 49.632.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Junglinster en date du 17 juillet 2000 à 14.00 heures*

*Elections statutaires*

Les mandats des administrateurs et du commissaire étant venus à expiration, sont réélus administrateurs de la société pour un nouveau terme de six ans:

- Monsieur José Vieira, demeurant à Junglinster

- Monsieur Helder Vieira Sequeira, demeurant à Hunsdorf

- Madame Marie-Thérèse Jossa, demeurant à Mamer.

Est réélue commissaire aux comptes pour un nouveau terme de six ans:

- S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., avec siège à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2006.

Junglinster, le 17 juillet 2001.

Pour copie sincère et conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Diekirch, le 7 décembre 2000, vol. 267, fol. 8, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(33513/561/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

**HELUCHA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 58.598.

L'an deux mille un, le quatre mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HELUCHA S. A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon, constituée suivant acte notarié du 20 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 350 du 4 juillet 1997, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 58.598.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Hilde Vanlerberghe, employée privée, demeurant à NL-Axel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Thomas De Boe, avocat, demeurant à B-Have.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Transfert du siège social au 14, rue de la Chapelle, à L-8017 Strassen, et modification subséquente de l'article premier des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 14, rue de la Chapelle, à L-8017 Strassen, et de modifier la première phrase du deuxième alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Deuxième alinéa, première phrase.** Le siège social est établi à Strassen.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Voet, H. Vanlerberghe, T. De Boe, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 9CS, fol. 7, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

E. Schlessler.

(33514/227/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

**HENDERSON INDEPENDENT FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 24.340.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 43, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

Signature.

(33517/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

**HENDERSON INDEPENDENT FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 24.340.

*Minutes of the Annual General Meeting of shareholders 29 March 2001*

The Annual General Meeting of shareholders was held at 3.00 p.m. at the registered office of the Company, in Luxembourg.

Chairman: Duncan Smith was elected as Chairman of the Meeting.

Secretary: Lorna Ros was elected as Secretary of the Meeting.

Scrutineer: Sonia Morin was elected as Scrutineer of the Meeting.

*Agenda:*

1. Approval of the Report of the Statutory Auditor.

2. Approval of the Financial Statements for the year ended 31 December 2000.

3. Approval of a distribution.
4. Discharge of the Directors and the Statutory Auditor for the year ended 31 December 2000.
5. Election of the Directors.
6. Election of the Statutory Auditor.
7. Any other business.

*List of attendance*

The Chairman of the Meeting declared that it appeared from the attendance list signed by the elected officers that all the shareholders were present or represented and that the shareholders and their representatives had knowledge of the agenda so that it was in order to proceed to discuss the agenda.

*Resolutions*

1. Approval of the report of the statutory auditor  
The report was read and approved by the Meeting.
2. Approval of the financial statements for the year ended 31 december 2000  
The Meeting discussed and approved the Financial Statement for the year ended 31 December 2000.
3. Approval of a distribution  
The Meeting agreed that no distribution would be made for the year ended 31 December 2000.
4. Discharge of the directors and the statutory auditor for the year ended 31 december 2000  
Auditor's Fees of LUF 75,000 were approved for the year ended 31 December 2000.  
The Meeting unanimously agreed to discharge the Directors and the Statutory Auditor for the proper performance of their duties during the year ended 31 December 2000.
5. Election of the Directors  
The Meeting agreed to re-elect Michael Andrews, John Sutherland and Duncan Smith as Directors for the period until the next Annual General Meeting of shareholders.
6. Election of the statutory auditor  
The Meeting agreed to re-elect ERNST & YOUNG S.A. as the Statutory Auditor for the year ended 31 December 2001.
7. Any other business  
There being no other business, the Meeting has declared closed at 3.15 p.m.

Signature / Signature / Signature

*Chairman / Secretary / Scrutineer*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 43, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33518/000/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**HENDERSON HORIZON FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 22.847.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 43, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

Signature.

(33515/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**HENDERSON HORIZON FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 22.847.

*Minutes of the Annual General Meeting of shareholders 28 september 2000*

The Annual General Meeting of shareholders was held at 11.00 a.m. at the registered office of the Company, in Luxembourg.

Chairman: John Sutherland was elected as Chairman of the meeting.

Secretary: Gabriel Blanc was elected as Secretary of the meeting.

Scrutineer: Sophie Daubet was elected as Scrutineer of the meeting.

*Agenda:*

1. Approval of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor on the annual accounts for the year ended 30 June 2000.
2. Approval of the audited annual accounts for the year ended 30 June 2000.
3. Distribution of dividends (if any) as recommended by the Directors.
4. Discharge of the Directors.
5. Ratification of co-option; election or re-election of Directors.

6. Election or re-election of the Independent Auditor.
7. Any other business.

*List of Attendance*

The Chairman of the meeting declared that from the attendance list that 1,061,751 shares were present or represented at the meeting and it appeared that all the shareholders and their representatives had knowledge of the agenda so that it was in order to proceed to discuss the agenda.

*Resolutions*

1. Approval of the reports of the board of directors and of the independent auditor on the Annual Accounts for the period ended 30 June 2000

Both reports were read and approved by the meeting.

2. Approval of the Audited Annual Accounts for the year ended 30 June 2000

The meeting reviewed and approved Annual Accounts for the year ended 30 June 2000.

3. Distribution of dividends (if any) as recommended by the Directors

Upon the recommendation of the Directors, the meeting resolved that a dividend will be paid to the holders of shares in the Global Emerging Markets Fund and the European Property Securities Fund as at close of business on 28 September 2000. The relevant details are:

<i>Sub-Fund</i>	<i>Amounts to distribute</i>
Global Emerging Markets Fund . . . . .	USD 108,666.-
European Property Securities Fund . . . . .	EUR 819,862.-

The shareholders ratified the interim and final distributions paid from the Sterling Bond Fund and the Global Bond Fund during the year ended 30 June 2000. The relevant details are:

	<i>Record Date</i>	<i>Amount Paid</i>	<i>No of Shares</i>	<i>Per Share</i>
Sterling Bond Fund	30.09.99	USD 351,647	1,335,752.48	USD 0.263257
	30.12.99	USD 359,578	1,427,903.28	USD 0.251822
	31.03.00	USD 366,936	1,343,726.74	USD 0.273074
	30.06.00	USD 402,291	1,596,823.73	USD 0.251932
Global Bond Fund	30.09.99	USD 184,806	7,614,859.66	USD 0.024269
	30.12.99	USD 207,747	9,848,290.62	USD 0.021094
	31.03.00	USD 214,378	8,635,125.91	USD 0.024826
	30.06.00	USD 108,304	5,127,482.74	USD 0.021122

It was resolved that no further dividends would be paid in respect of the financial year 30 June.

4. Discharge of the Directors

The meeting agreed to discharge all the Directors for the proper performance of their duties for the year ended 30 June 2000.

Directors' fees of USD 25,000 approved for Mr Robin Baillie, for his duties as Director during the period 1 July 1999 to 30 June 2000, to be paid by apportioning the cost across each sub-fund according to each sub-fund's Total Net Asset Value at 30 June 2000.

5. Ratification of Cooption; Election or re-election of Directors

The meeting approved the co-option of Jean-Claude Wolter as Director to fill the casual vacancy which arose following the resignation of Jacques Elvinger.

The meeting agreed to elect Jean-Claude Wolter as a Director for the period until the next Annual General Meeting of shareholders.

The meeting agreed to re-elect the following Directors for the period until the next Annual General Meeting of shareholders:

- Mr Robin Baillie
- Mr John Sutherland
- Mr Gino Pennachi
- Mr Paul Go
- Mr Michael Andrews

6. Election or re-election of the Independent Auditor

The meeting agreed to re-elect KPMG AUDIT as Auditor for the financial period ended 30 June 2001.

7. Any other Business

There being no other business, the Chairman thanked those shareholders and their representatives who attended and declared the meeting closed at 11.30 a.m.

Signature / Signature / Signature

*The Chairman / The Secretary / The Scrutineer*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 43, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33516/000/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

**HENDERSON INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 28.351.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 43, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

Signature.

(33519/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**HERVE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 19.125.

*Extraits des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 mai 2001*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 8 mai 2001 que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert, à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 8 mai 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert, à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

. La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, à L-2453 Luxembourg;

. Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert, à L-2453 Luxembourg;

. Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert, à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33520/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**HOEDIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 59.882.

*Extraits des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 mai 2001*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 8 mai 2001 que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert, à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 8 mai 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert, à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

. La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, à L-2453 Luxembourg;

. Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert, à L-2453 Luxembourg;

. Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert, à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33523/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**HET ZONNESTELSEL, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 54.173.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 43, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 mai 2001.

Signature.

(33521/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**HET ZONNESTELSEL, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 54.173.

*Minutes of the Annual General Meeting of shareholders 13 April 2001*

The Annual General Meeting of shareholders was held at 12.00 noon at the registered office of the Company, in Luxembourg.

Chairman: D. Smith was elected as Chairman of the meeting.  
Secretary: L. Ros was elected as Secretary of the meeting.  
Scrutineer: S. Morin was elected as Scrutineer of the meeting.

*Agenda:*

1. Approval of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor.
2. Approval of the Financial Statements of the year ended 31 December 2000.
3. Discharge of the Directors.
4. Election of the Directors.
5. Election of the Independent Auditor.
6. Any other business.

*List of Attendance*

The Chairman of the meeting declared that from the attendance list 304,089 shares were present or represented at the meeting and it appeared that all the shareholders and their representatives had knowledge of the agenda so that it was in order to proceed to discuss the agenda.

*Resolutions*

1. Approval of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor  
Both reports were read and approved by the meeting.
2. Approval of the Financial Statements of the year ended 31 December 2000  
The meeting reviewed and approved the Financial Statements for the year ended 31 December 2000.
3. Discharge of the Directors  
The meeting agreed to discharge the Directors for the proper performance of their duties during the period ended 31 December 2000.
4. Election of the Directors  
The meeting agreed to re-elect the following Directors for the period until the next Annual General Meeting of shareholders:
  - Drs Evert K. Greup
  - Mr Willem E. Baron van Till
  - Mr John Sutherland
  - Me Jacques Elvinger
5. Election of the Independent Auditor  
The meeting agreed to elect KPMG AUDIT as Auditor for the financial year ended 31 December 2001.
6. Any other business  
There being no other business, the Chairman thanked those shareholders and their representatives who attended and declared the meeting closed at 12.30 p.m.

Signature / Signature / Signature

*The Chairman / The Secretary / The Scrutineer*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 43, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33522/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**INFOR-ID S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 54.077.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 46, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 mai 2001.  
(33530/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**IMMOBILIERE EUROPEENNE NERIUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24 rue de Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 37.215.

—  
Changement de siège social

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts de la société article 7, et en application de la loi du 31 mai 1999 publiée au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg en date du 21 juin 1999, le soussigné Frans Bruggeman administrateur-délégué décide de transférer, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001, le siège social de la société au 24, rue de Beaumont à L-1219 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 14 décembre 2000.

F. Bruggeman

*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 51, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33526/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**INDUSTRIALE TRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 59.449.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 43, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

(33528/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**INDUSTRIALE TRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 59.449.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue  
à Luxembourg le 15 mai 2001*

*Sixième résolution:*

L'Assemblée Générale a pris connaissance de la démission donnée par Madame Gerty Marter et décide de nommer nouveau Commissaire aux Comptes Monsieur Achille Severgnini, licencié en économie d'entreprise, résidant professionnellement 9, via Camperio, Milan, Italie.

Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2002.

Pour copie conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

M. Sterzi / M.-L. Guardamagna

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 43, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33529/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**INNAX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 31.829.

—  
Les bilans au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999 et les documents relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 48, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(33532/793/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**INFIGEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 41.589.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 48, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 15 mai 2001 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateur:
  - Monsieur Renato Bullani, administrateur de société, demeurant à Morbio Inferiore (Suisse);
  - Monsieur Marcel Recking, licencié en sciences économiques, demeurant à Bertrange (Luxembourg);
  - Monsieur Hervé Poncin, juriste, demeurant à Beaufays (Belgique);
  - Monsieur Geo Camponovo, diplômé en sciences économiques, demeurant à Chiasso (Suisse);
  - Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg;
  - Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg;
  - Monsieur Jean-Marie Boden, réviseur d'entreprises, demeurant à Strassen (Luxembourg).
- A été réélue aux fonctions de Commissaire aux Comptes:

La société anonyme FIDUCIAIRE GRAND DUCALE S.A., établie et ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en deux mille deux.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(33531/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**INVESTROM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 58.509.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 46, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2001.

*Signature*

*Un mandataire*

(33541/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**INVESTROM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 58.509.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires réunie  
au siège social à Luxembourg, le 3 avril 2001*

Les comptes annuels sont approuvés au 31 décembre 1999 et se soldent par une perte de 47.482,74 USD. Cette perte est reportée au prochain exercice social.

Continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à plus de la moitié du capital social.

Décharge aux Administrateurs: Monsieur Frédéric Otto, Madame Béatrix Derveloy, Monsieur Christian Derveloy de leur mandat pour l'exercice écoulé et décharge au Commissaire aux Comptes, HRT REVISION, pour l'exécution de sa mission au cours de ce même exercice.

Luxembourg, le 3 avril 2001.

Pour extrait conforme

C. Derveloy

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 46, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33542/010/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---



**InterCOM COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 75.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 48, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(33533/576/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**InterCOM COMMUNICATION S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.  
H. R. Luxemburg B 75.895.

*Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 4. Mai 2001*

Die Mitglieder des Verwaltungsrates haben beschlossen Herrn Peter Becker zum geschäftsführenden Verwaltungsrat zu wählen.

Das Mandat seines Vorgängers, Herr Rüdiger Premm, endet mit heutigem Datum.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber wie folgt verpflichtet wird:

a) durch gemeinschaftliche Unterschrift zweier Verwaltungsräte, wobei eine dieser Unterschriften zwingend diejenige des geschäftsführenden Verwaltungsrates sein muss,

b) durch Einzelunterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsrates sofern das Tagesgeschäft betroffen ist.

Luxemburg, den 4. Mai 2001.

*Für den Verwaltungsrat*

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 5, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33534/576/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**InterCOM COMMUNICATION S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.  
H. R. Luxemburg B 75.895.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 21. Mai 2001*

Die Hauptversammlung hat beschlossen, den Rücktritt der Gesellschaft EUROPEAN AUDITING S.A., mit Sitz in Road Town, Tortola (BVI) als Abschlussprüfer der Gesellschaft anzunehmen und ihr Entlastung für die Ausübung ihres Mandates bis zum heutigen Tage zu erteilen.

Zum neuen Abschlussprüfer wurde die Gesellschaft EUROTRUST S.A., mit Sitz in L-2520 Luxemburg, 33, allée Scheffer, ernannt. Sie beendet das Mandat ihrer Vorgängerin.

Grevenmacher, den 21. Mai 2001.

*Für den Verwaltungsrat*

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 48, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33535/576/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**INTERNATIONAL RADIO NETWORKS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 75.960.

*Extraits des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 mai 2001*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 8 mai 2001 que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert, à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 8 mai 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert, à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert, à L-2453 Luxembourg;

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert, à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert, à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33536/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

**LACUNA INVESTMENT INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.

Im Jahre zweitausendeins, am sieben und zwanzigsten April.

Vor Notar Frank Molitor, im Amtssitz zu Düdelingen.

Sind die Aktieninhaber der LACUNA INVESTMENT INTERNATIONAL S.A. mit Sitz in L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Frank Molitor, mit dem Amtssitz in Düdelingen, am 5. September 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 182 vom 9. März 2001.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Roman Mertes, Direktor, wohnhaft in Konz, welcher zum Schriftführer bestimmt Max Galowich, Jurist, wohnhaft in Luxembourg.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Paolo Crea, Privatbeamter, wohnhaft in Thionville (France).

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

a) Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

b) Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusammengesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden.

c) Die Tagesordnung sieht folgenden Punkt vor:

Verlegung des Gesellschaftssitzes.

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Anschließend nimmt die Generalversammlung einstimmig über diesen Punkt folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluß*

Der Sitz der Gesellschaft wird von Luxembourg nach Munsbach verlegt.

*Zweiter Beschluß*

Aufgrund des ersten Beschlusses lautet der erste Absatz von Artikel 3 der Satzung wie folgt:

«**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Munsbach.»

*Dritter Beschluß*

Die genaue Adresse der Gesellschaft lautet: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem Notar das gegenwärtige Protokoll unterschrieben.

Signé: R. Mertes, M. Galowich, P. Crea, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 mai 2001, vol. 859, fol. 22, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 7 mai 2001.

F. Molitor.

(33549/223/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

**LACUNA INVESTMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(33550/223/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

**INTERNATIONAL TEXTILE INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 55.258.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 46, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

Signature.

(33537/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

**INTERNATIONAL TEXTILE INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 55.258.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le 4 décembre 2000, que l'assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date du 8 mai 2000 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Luigi Maramotti, industriel, demeurant à Albinea Reggio Emilia (Italie);
- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;
- Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Le mandat ainsi conféré aux Administrateurs viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

L'Assemblée décide de nommer pour un nouveau terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 23 mai 2001.

INTERNATIONAL TEXTILE INVESTMENT S.A.

V. Baravini / S. Vandi

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 46, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33538/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

**NEW CREATION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 60.057.

## EXTRAIT

Suite à la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 3 mai 2001, la composition du Conseil d'Administration est la suivante:

- Cornelius Hendrik Scholten, demeurant à Levenkampsering 684, NL-3068 H.G. Rotterdam;
- Marion Thill, administrateur, demeurant à Luxembourg, 4, rue du Fort Elisabeth;
- Christian Faltot, administrateur, demeurant à F-Villerupt, 45, rue Babeuf.

Monsieur Cornelius Hendrik Scholten, prénommé, a été nommé administrateur-délégué, qui pourra engager la société par sa seule signature et qui sera chargé de la gestion journalière de la société.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 553, fol. 37, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33581/576/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

**INVESTLIFE ASSET DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 77.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 49, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

(33539/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**INVESTLIFE ASSET DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 77.559.

*Extrait duprocès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 30 avril 2000 à 11.00 heures au siège social*  
L'Assemblée renouvelle pour une année les mandats de Messieurs Paul Henrion, Bernard Bosquee et Antoine Le-comte.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 49, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33540/009/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**IRIS SAINT - MICHAEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 51.556.

*Extraits des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 mai 2001*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 8 mai 2001 que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 8 mai 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue J. Bertholet à L-1233 Luxembourg;

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33543/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**LA QUILLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 61.952.

Statuts coordonnés en vigueur sur base d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire sous seing privé en date du 14 mai 2001 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social et du capital autorisé de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

A. Schwachtgen.

(33553/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**ITALIA 94 S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 46.312.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 46, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2001.

(33544/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**ITALIA 94 S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 46.312.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 avril 2001*

- Les mandats d'Administrateur de Messieurs Toby Herkrath, maître en droit, Luxembourg, Roger Caurla, maître en droit, Mondercange et Alain Vasseur, consultant, Holzem, et le mandat de Commissaire aux Comptes de HIFIN S.A., Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Luxembourg, le 26 avril 2001

Certifié sincère et conforme

Pour ITALIA 94 S.A.H.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 46, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33545/696/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**LAND'S END S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 63.908.

—  
Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 49, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

LAND'S END S.A.H.

A. Kayser / P. Mousel

Administrateurs

(33551/009/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**LAND'S END S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 63.908.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 octobre 2000*

Le bénéfice Total de l'exercice au 30 juin 2000 s'élevant à FRF 256.603,39 est entièrement reporté à nouveau.

La cooptation de Monsieur Giovanni Pompei, employé privé, demeurant à Kayl, au poste d'Administrateur en remplacement de Madame Marie-Françinne Kirsch décédée est ratifiée.

Le mandat de Monsieur Giovanni Pompei viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme

LAND'S END S.A.H.

A. Kayser / P. Mousel

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 49, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33552/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**CHINESE AUTOMOTIVE COMPONENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

**STATUTES**

In the year two thousand one, on the twentieth of April.  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1. EUROPEAN MOBILE COMMUNICATIONS S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25C, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 50.145.

here represented by Ms Nina Togouna, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Correggio (Italy) on April 17, 2001.

2. PHILLIPS HOLDING L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of Hong-Kong, having its registered office at Room 42, 4/F, New Henry House, 10 Ice House Street, Central Hong Kong.

here represented by Ms Nina Togouna, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Hong Kong on April 17, 2001.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder representing the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their respective capacities, have requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (hereafter the «Articles») of a company which they declare to establish as follows:

**Name - Registered office - Duration - Object****Art. 1. Name**

There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a société anonyme under the name of CHINESE AUTOMOTIVE COMPONENTS S.A. (hereafter the «Company»).

**Art. 2. Registered Office**

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the Board of Directors.

2.2 The Board of Directors shall further have the right to set up offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 If extraordinary events of a political, economic or social nature impairing or likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as these events have ceased and matters have completely returned to normal. Such a transfer will, however, have no effect on the nationality of the Company which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the given circumstances.

**Art. 3. Duration**

The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4. Objects**

4.1 The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or other commercial body of any kind or nature, whether domestic or foreign, or partnership or enterprise in any form whatsoever, established in the Grand Duchy of Luxembourg, in a European Union country or elsewhere, dealing in the automotive field and/or any other field deemed necessary, functional or useful for the achievement of the Company's object, and the administration, management, control and development of these participations.

4.2 The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

4.3 In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

4.4 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

**Share Capital - Shares****Art. 5. Share Capital**

5.1. The subscribed and issued capital of the Company is set at five hundred thousand United States Dollars (USD 500,000.-), represented by one hundred thousand (100,000) shares, of which twenty thousand (20,000) are A shares,

having a par value of five United States Dollars (USD 5.-) each, and eighty thousand (80,000) are B shares having a par value of five United States Dollars (USD 5.-) each.

5.2 The issued capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The share capital is divided into A shares and B shares which, have equal voting, dividend and liquidation rights. The A shares and the B shares shall always vote collectively and never vote as a class.

#### **Art. 6. Shares**

6.1 The shares of the Company shall be and shall stay in registered form.

6.2 A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of shares will be established by the registration in the said register.

6.3 Certificates of the registration in respect of the shares held by a certain shareholder will, upon request of the shareholder, be issued to the relevant shareholder, and signed by any two directors of the Company.

6.4 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.5 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten per cent per year calculated from the date when payment was due.

6.6 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

6.7 The holders of the shares shall not sell, transfer, charge, encumber, grant options over or otherwise dispose of any of the shares acquired by them (each a «Transfer») unless any such Transfer is made (i) in accordance with the term of Shareholders' Agreement dated March 14, 2001 between inter alia the shareholders hereof (the «Shareholders' Agreement»), or made (ii), in respect of the A shares, in favour of a wholly owned subsidiary of the holder of the A shares, which previously accepted to be a party to the Shareholders' Agreement and to be obliged by all the undertakings pertaining to the holder of the A shares, thereunder provided the current holder of the A shares shall be obliged to acquire or transfer back, get the discharge or revoke the options or anyway get back any other disposal made, in case such holder shall come to hold less than 100% of the entire stock capital of such subsidiary; or the Transfer is made (iii), in respect of the B shares, in favour of a body corporate controlled by the holder of the B shares provided such body corporate previously accepts to be a party to the Shareholders Agreement and to be obliged by all undertakings thereunder pertaining to the holder of the B shares.

### **Management - Supervision**

#### **Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors**

7.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three members (as decided from time to time by the General Meeting of Shareholders), who may be shareholders or not. The members of the Board of Directors are appointed for a term which may not exceed six years by the General Meeting of Shareholders. The directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of the General Meeting of Shareholders.

7.2 Directors shall be designated as A directors or B directors, depending on whether they have been presented for appointment by the holder(s) of the A shares or the holder(s) of the B shares.

7.3 The holder(s) of the A shares shall have the right to present to the General Meeting of Shareholders a person or entity for the appointment as a director of the Company and the holder(s) of the B shares shall have the right to present two persons or entities for the appointment as directors of the Company if the Board of Directors shall be composed of three members.

7.4 Retiring members of the Board of Directors are eligible for re-election.

7.5 In the event of a vacancy on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may appoint by a majority vote a director to fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders.

#### **Art. 8. Meetings of the Board of Directors**

8.1 The Board of Directors will elect a Chairman from among those of its members presented for appointment by the holder(s) of B shares. It may further choose a Secretary, either a director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The first Chairman shall be appointed by the first General Meeting of Shareholders.

The Chairman will chair all the General Meetings of Shareholders and the meetings of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting of Shareholders or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by a vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.2 Meetings of the Board of Directors shall be held as often as the interests of the Company so require. Meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any other two members of the Board.

The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least eight days' written notice for a Board meeting shall be given.

A meeting may be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

Meetings are held at the place, on the day and the hour specified on the convening notice.

The notice may be waived by a consent in writing or by telefax or telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at a meeting.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons participating in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

8.3 The Board can validly deliberate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

The following actions shall require a majority vote of the members of Board of Directors present or represented at the meeting:

- a) to acquire, whether by formation or otherwise, any subsidiary or effect or permit the disposal or dilution of its interest, directly or indirectly in any subsidiary or to establish or dispose of any branch;
  - b) to sell, transfer, lease, licence or in any way dispose of all or a material part of the Company's business, undertaking or assets, whether by a single transaction or series of transactions related or not (otherwise than in the ordinary course of the business of the Company and the Company's subsidiaries that may be set up;
  - c) to borrow any sum at any time;
  - d) to enter into any operating lease either as lessor or lessee of any property, plant or equipment;
  - e) to factor or discount any book debts of the Company;
  - f) to create or issue any debenture, mortgage, charge or other security over any assets of the Company;
  - g) to enter into any merger, joint venture, profit sharing, partnership, co-operation agreement or similar arrangement with any third party;
  - h) to pay any interim dividend or other distribution in respect of any share capital of the Company (other than those declared or resolved upon by the shareholders' meeting of the Company);
  - i) to enter into or make any material change to any contract or transaction or series of transactions with the holder(s) of B shares or its subsidiaries or holding companies or any other person;
  - j) to enter into any agency or distribution agreement;
  - k) to enter into any licence or other similar agreement relating to intellectual property to be licensed to or by the Company which is otherwise than in the ordinary course of business;
  - l) to appoint or terminate the employment of, or enter into or make any material change to any contract of employment with, any director of the Company (whatever his title or job description);
  - m) to enter into any contract of employment or contract for the provision of services to the Company by any individual;
  - n) to enter into any agreement for consultancy or management services which will, or is likely to, result in the Company being managed otherwise than by its directors;
  - o) to change or effect any significant change in the accounting principles and practices for the time being adopted by the Group;
  - p) to appoint or remove the legal advisers of the Company or effect any significant change to their terms of engagement;
  - q) to change the names or the scope of the authority of the persons authorized to sign cheques or other financial instruments on behalf of the Company;
  - r) to appoint the Company's bank and to open or close any bank account of the Company chosen by the Board of Directors of the Company and to dispose or authorize payments and/or the charging onto the bank accounts of the Company;
  - s) to commence or discontinue any litigation or arbitration, for a value and/or involving liabilities; and
  - t) to adopt or give instruction to amend, once adopted, any business plan.
- The following actions shall require the unanimous vote of all the appointed directors:
- a) to set up a subsidiary or acquire the share or loan capital of a body corporate in whatever form;
  - b) to change the business of the Company;
  - c) to enter into or to make material changes to any contract or transaction or series of transactions or where the aggregate consideration or liabilities involved exceed USD 1,000,000.-; and
  - d) to grant assets to the Managing Director(s) of the Company.

8.4 A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board. At the next General Meeting of Shareholders, before votes are taken in any other matter, the shareholders shall be informed of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

In case a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interests, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise



engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors**

9.1 The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or by any two other directors. Any proxies will remain attached thereto.

9.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two other directors.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors**

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

**Art. 11. Delegation of Powers**

11.1 The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for definite transactions and revoke such appointments at any time.

11.2 The Board of Directors may entrust the daily management of the Company's business to one or more directors, who will be called Managing Directors and who shall be chosen amongst those directors designated for appointment by the holder(s) of the B shares. The delegation in favour of a member of the board of directors is subject to the prior authorisation of the General Meeting of Shareholders.

11.3 The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors, for any amount up to and including USD 25,000.- (twenty-five thousand United States Dollars) or its foreign currency equivalent and for any transaction, whether taken individually or in the aggregate, and for any amount exceeding USD 25,000.- (twenty-five thousand United States Dollars) the authorization of the Board of Directors shall be required. The above signature regime is notwithstanding any specific authorization, appointment or empowerment resolved upon by the Board of Directors, from time to time, such terms to include the delegation to the Managing Director(s) of the Company.

**Art. 12. Indemnification**

The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13. Statutory Auditor**

The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors, appointed by the General Meeting of Shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

The auditor(s) may be re-elected and removed at any time.

**General Meetings of Shareholders**

**Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders**

The properly constituted General Meeting of Shareholders represents the entirety of the shareholders. It has the powers conferred upon it by law.

**Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings**

15.1 The annual General Meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the second Monday of December at 10.00 a.m.

If such day is not a business day in the City of Luxembourg, the Annual General Meeting of Shareholders shall be held on the next following business day. The Annual General Meeting of Shareholders may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

15.2 Other General Meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 16. Proceedings, Vote**

16.1 General Meetings of Shareholders shall meet upon call of the Chairman of the Board of Directors or, if exceptional circumstances so require, by any two directors acting jointly.

It shall be necessary to call a General Meeting of Shareholders whenever a group of shareholders representing at least one fifth of the subscribed capital so requires. In such case, the relevant shareholders must indicate the agenda of the meeting.

16.2 Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than 8 days prior notice.

All notices calling General Meetings of Shareholders must contain the agenda for such meetings.

If all the shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

16.3 Any shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person or entity who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to participate and vote in a General Meeting of Shareholders.

16.4 Each share entitles its shareholder to one vote.

16.5 Except as otherwise required by law, resolutions at a duly convened General Meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting, without any quorum requirements.

16.6 Before commencing any deliberations, the Chairman of the General Meeting of Shareholders shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer from the Meeting's Bureau.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the Meeting's Bureau and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman of the Board of Directors or any two other directors.

#### **Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits**

##### **Art. 17. Financial Year**

The Company's financial year runs from the 1st October to the 30th September of the following year.

##### **Art. 18. Annual Accounts**

18.1 Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by law.

18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended (the «Law»), to the statutory auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the Board of Directors' report, the auditor's report and such other documents as may be required by the Law shall be kept at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

##### **Art. 19. Distribution of Profits**

19.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

19.2 Every year five per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued nominal share capital of the Company.

19.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting of Shareholders.

19.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place set by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

19.5 Interim dividends may be paid by the Board of Directors within the conditions provided for by the Law.

19.6 The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

##### **Art. 20. Dissolution**

The Company may be dissolved at any time by a decision of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner required for the amendments to the Articles.

##### **Art. 21. Liquidation**

In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, deliberating in the manner required for amendments to these Articles, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

#### **General provision**

**Art. 22.** All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Law as well as with the terms of the Shareholders' Agreement. In case of a discrepancy between the term of the Law and those of the Shareholders' Agreement the former shall control.

#### *Transitional provisions*

The first business year begins today and ends on September 30, 2001. The first annual meeting will be held on December 17, 2001.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe to the 100,000 (one hundred thousand) shares representing the total share capital as follows:

1. EUROPEAN MOBILE COMMUNICATIONS S.A., prenamed .....	80,000 B shares
2. PHILLIPS HOLDING L.L.C. (HONG KONG), prenamed .....	20,000 A shares
Total: .....	100,000 shares

All these shares are paid up to an extent of 25% by payment in cash such that the sum of USD 125,000.- (one hundred twenty-five thousand United States Dollars) is from now on at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the officiating notary.

#### *Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at four hundred thousand Luxembourg francs (LUF 400,000.-).

#### *Extraordinary General Meeting of Shareholders*

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting of Shareholders and having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and that of the statutory auditor at one.
2. The following persons are appointed as directors:
  - Mr Thomas R. Phillips, company manager, residing at Villa Beau Rivage n° 403, 828 Changle Road, Shanghai, P.R. China 200040, as an A director of the Company.
  - Mr Mario Ferrario, company manager, with business address at Via per Carpi, 26B, 42015 Correggio (RE) (Italy) as a B director of the Company; and
  - Mr Marc Feider, attorney-at-law, residing in Luxembourg, as a B director of the Company.
3. ERNST AND YOUNG S.A, having its registered office at rue Richard Coudenhove-Kalergi in L-2017 Luxembourg is appointed as statutory auditor.
4. The Company's registered office is set at 25C, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg.
5. The term of office of Mr Mario Ferrario, Mr Marc Feider and Mr Thomas R. Phillips as directors of the Company shall end at the Annual General Meeting to be held in 2004.
6. The term of office of the statutory auditor shall end at the annual general meeting to be held in 2004.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le vingt avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu :

1. EUROPEAN MOBILE COMMUNICATIONS S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.145, ici représentée par Mademoiselle Nina Togouna, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Correggio (Italie) le 17 avril 2001.

2. PHILLIPS HOLDING L.L.C., a société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Hong-Kong, ayant son siège social à Room 42, 4/F, New Henry House, 10 Ice House Street, Central Hong Kong, ici représentée par Mademoiselle Nina Togouna, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Hong Kong le 17 avril 2001.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées et signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparantes, ès-qualité en vertu de laquelle elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (ci-après les «Statuts») d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer comme suit:

#### **Dénomination - Siège social - Durée - Objet**

##### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination**

Il est formé entre les comparantes et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme prenant la dénomination de «CHINESE AUTOMOTIVE COMPONENTS S.A.» (ci-après désignée par la «Société»).

##### **Art. 2. Siège social**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

2.2 Le Conseil d'Administration a en outre le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Lorsque des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée entre ce siège et les pays étrangers, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social à l'étranger sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.

### **Art. 3. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Art. 4. Objet social**

4.1 L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, dans toute entreprise ou toute autre entité commerciale sous quelque forme ou nature que ce soit, qu'elle soit luxembourgeoise ou étrangère, ou association ou entreprise sous quelque forme que ce soit, établie dans le Grand-Duché du Luxembourg, dans un pays de l'Union Européenne ou ailleurs, agissant dans le domaine automobile et/ou tout autre domaine estimé nécessaire, fonctionnel ou utile pour l'accomplissement de l'objet de la Société, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra notamment établir, administrer, développer et disposer d'un portefeuille de titres et brevets de toute origine, acquérir, par voie d'investissement, de souscription, de prix ferme ou d'option d'achat, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, et accorder aux sociétés auxquelles dans lesquelles la Société a une participation et/ou filiales tous concours, prêt, avance ou garantie.

4.3 Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

4.4 La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations de toute nature.

## **Capital social - Actions**

### **Art. 5. Capital social**

5.1 Le capital social souscrit et émis de la Société est fixé à cinq cent mille dollars des Etats Unis (500.000,- USD), représentés par cent mille (100.000) actions, dont vingt mille (20.000) sont des actions A ayant une valeur nominale de cinq dollars des Etats Unis (5,- USD) chacune, et quatre-vingt mille (80.000) actions B ayant une valeur nominale de cinq dollars des Etats Unis (5,- USD) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de changement des Statuts.

5.3 Le capital social est réparti en actions A et actions B qui ont des droits de vote, dividendes et boni de liquidation égaux. Les votes des détenteurs d'actions A et d'actions B auront toujours lieu en commun et jamais par catégorie.

### **Art. 6. Actions**

6.1 Les actions sont et resteront nominatives.

6.2 Un registre des actions sera tenu au siège de la Société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.3 Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires concernant les actions détenues par un actionnaire seront émis à la demande de celui-ci, et signés par deux des administrateurs de la Société.

6.4 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

6.5 Les sommes non-libérées, le cas échéant, des actions souscrites peuvent être appelées à tout moment et à la discrétion du Conseil d'Administration, à condition toutefois que les appels de fonds soient faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera de plein droit lieu à des intérêts de retard de dix pour cent par an à partir de la date à laquelle le paiement est dû en faveur de la Société.

6.6 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

6.7 Les détenteurs des actions ne pourront vendre, transférer, grever d'un droit, accorder des options ou autrement disposer d'aucune des actions acquise par eux (individuellement «Transfert») à moins qu'un tel Transfert soit effectué (i) conformément aux termes de la Convention d'Actionnaires du 14 mars 2001, conclue entre les actionnaires des présents Statuts («la Convention d'Actionnaires») ou effectué (ii), en ce qui concerne les actions A, en faveur d'une filiale entièrement détenue par le détenteur d'actions A, qui aura accepté au préalable d'être partie à la Convention d'Actionnaires et d'être liée par tous les engagements relativement au détenteur des actions A, comme prévu ci-dessous pourvu que le détenteur actuel des actions A soit tenu d'acquérir ou de retransférer, obtienne décharge ou révoque les options ou d'une manière quelconque revient sur tout acte de disposition fait, au cas où cet actionnaire venait à détenir moins de 100% de la totalité du capital social d'une telle filiale; ou que le Transfert soit effectué (iii) en ce qui concerne les actions B, en faveur d'une personne morale contrôlée par le détenteur des actions B, pourvu que cette personne morale ait accepté au préalable d'être partie à la Convention d'Actionnaires et d'être liée par tous les engagements ci-dessous relativement au détenteur des actions B.

## **Administration - Surveillance**

### **Art. 7. Nomination et révocation des administrateurs**

7.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant trois membres, qui (comme décidé ponctuellement par l'Assemblée Générale des Actionnaires), peuvent être actionnaires ou non. Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée ne pouvant excéder six ans. Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment à la seule discrétion de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

7.2 Les administrateurs seront désignés comme administrateurs A et administrateurs B, et ce, en fonction de leur présentation pour leur nomination par le(s) détenteur(s) des actions A ou le(s) détenteur(s) des actions B.

7.3 Le(s) détenteur(s) des actions A auront le droit de présenter à l'Assemblée Générale des Actionnaires une personne ou entité pour la nomination en tant qu'administrateur de la Société et le(s) détenteur(s) des actions B auront le droit de présenter deux personnes ou entités pour la nomination en tant qu'administrateurs de la Société si le Conseil d'Administration est composé de trois membres.

7.4 Les administrateurs sortants sont rééligibles.

7.5 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, départ à la retraite ou autrement, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

### **Art. 8. Réunion du Conseil d'Administration**

8.1 Le Conseil d'Administration élit un Président parmi ceux de ses membres présentés pour la nomination par le(s) détenteur(s) d'actions B. Il peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le premier Président sera désigné par la première Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Président présidera toutes les Assemblées Générales des Actionnaires et réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale des Actionnaires, respectivement le Conseil d'Administration nommera une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés en vertu d'une procuration à une telle assemblée/réunion.

8.2 Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil.

Les administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque administrateur donné par lettre, télécopie, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil d'Administration.

Chaque administrateur peut agir à une réunion du Conseil d'Administration en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, télécopie, télégramme ou télex.

Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs participent à la réunion.

Chaque administrateur peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent s'entendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopie ou télex.

8.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les actions suivantes requièrent un vote à la majorité des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à la réunion:

- a) acquérir toute filiale, par formation ou autrement, ou mettre en oeuvre ou autoriser l'aliénation ou la dilution de son intérêt dans toute filiale, directement ou indirectement, ou établir ou aliéner toute succursale;
- b) vendre, céder, donner à bail, accorder sous licence ou aliéner de quelque manière que ce soit la totalité ou une partie substantielle de l'activité, de l'entreprise ou des actifs de la société, par une transaction unique ou une série de transactions, liées ou non (autrement que dans l'exercice normal de l'activité de la société et des filiales de la société qui peuvent être établies);
- c) emprunter toute somme à tout moment;
- d) conclure tout bail d'exploitation en qualité de bailleur ou de locataire relatif à tout bien, toute usine ou tout matériel;
- e) céder à une société de facturation toutes créances de la société ou accorder une remise sur ces créances;
- f) établir ou émettre toute obligation, toute hypothèque, tout privilège ou toute autre sûreté sur tout actif de la société;
- g) conclure un contrat de fusion, de filiale commune, de partage des bénéfices, d'association ou de coopération, ou tout contrat similaire avec tout tiers;

h) verser des dividendes provisoires ou effectuer toute autre distribution relative au capital actions de la société (autres que les dividendes ou distribution déclarés ou décidés par voie de résolution de l'assemblée des actionnaires de la société);

i) conclure tout contrat ou toute transaction ou série de transactions avec le(s) détenteur(s) des actions B ou leurs filiales ou sociétés de holding ou toute autre personne, et modifier les éléments substantiels de tout contrat ou de toute transaction de la sorte;

j) conclure tout contrat d'agence ou de distribution;

k) conclure tout contrat de licence ou contrat similaire relatif à la concession d'une licence de propriété intellectuelle à la société ou par la société, autrement que dans l'exercice normal de son activité;

l) nommer ou révoquer tout administrateur de la société (quelles que soient sa fonction et la description de son emploi) ou apporter toute modification substantielle au contrat de travail d'un tel administrateur;

m) conclure tout contrat de travail ou d'entreprise pour la société avec toute personne physique;

n) conclure tout contrat d'expertise conseil ou de services de gestion qui sera, ou pourra, entraîner la gestion de la société par des personnes autres que ses administrateurs;

o) modifier ou mettre en oeuvre toute modification substantielle des principes et pratiques comptables actuellement adoptés par le groupe;

p) nommer ou révoquer les conseils juridiques de la société ou mettre en oeuvre toute modification substantielle des termes de leur engagement;

q) modifier les noms ou l'étendue des pouvoirs des personnes qui sont autorisées à signer des chèques ou d'autres instruments financiers pour le compte de la société;

r) nommer la banque de la société et ouvrir ou fermer tout compte bancaire de la société choisi par le conseil d'administration de la société et régler ou autoriser le paiement et/ou le débit sur les comptes bancaires de la société;

s) engager ou interrompre toute procédure litigieuse ou tout arbitrage, impliquant une valeur et/ou des obligations; et

t) adopter ou donner des instructions aux fins de la modification, après son adoption, de tout plan d'entreprise.

Les actions suivantes nécessiteront le vote unanime de tous les administrateurs nommés:

a) établir une filiale ou acquérir le capital actions ou les capitaux d'emprunt d'une personne morale quelle que soit sa forme;

b) modifier l'activité de la société;

c) conclure ou modifier substantiellement tout contrat ou toute transaction ou série de transactions dont le prix total ou les obligations totales dépassent 1.000.000,- USD; et

d) accorder des actifs au(x) administrateur(s)-délégué(s).

8.4 Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du Conseil. A la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant tout autre vote, les actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

Au cas où un quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint à cause d'un conflit d'intérêts, les décisions prises par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés et votants à cette réunion seront réputés valables.

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

#### **Art. 9. Décisions du Conseil d'Administration**

9.1 Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil d'Administration. Toutes procurations y resteront annexées.

9.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux autres administrateurs.

#### **Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **Art. 11. Délégation de pouvoirs**

11.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs donner des pouvoirs pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

11.2 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs- délégués. Cette délégation nécessite l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

11.3 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs, pour tout montant inférieur ou égal à 25.000,- USD (vingt-cinq mille Dollars des Etats Unis d'Amérique) ou l'équivalent en monnaie étrangère et pour toutes transactions, conclue individuellement ou dans sa globalité, et pour tout montant excédant 25.000,- USD (vingt-cinq mille Dollars des Etats Unis d'Amérique), l'autorisation du Conseil d'Administration sera requise. Le

régime de signature ci-dessus est soumis à une autorisation, nomination ou procuration spéciales décidées ponctuellement par le Conseil d'Administration., de telles conditions incluant la délégation à(aux) Administrateur(s)-Délégué(s) de la Société.

#### **Art. 12. Indemnisation**

La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion; en cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

#### **Art. 13. Contrôle**

La révision des comptes annuels de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Le(s) commissaire(s) aux comptes sont rééligibles et révocables à tout moment.

### **Assemblées Générales des Actionnaires**

#### **Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires**

L'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi.

#### **Art. 15. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales**

15.1 L'Assemblée Générale annuelle se réunit au siège social ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième lundi de décembre à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié dans la ville de Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se réunit le premier jour ouvrable qui suit. L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

15.2 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

#### **Art. 16. Procédure et vote**

16.1 Les Assemblées Générales des Actionnaires sont convoquées par le Président du Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

L'Assemblée Générale des Actionnaires devra être convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit le requiert. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour de l'assemblée.

16.2 Les Actionnaires se réuniront sur convocation par lettre recommandée avec un préavis d'au moins 8 jours.

Toutes les convocations aux Assemblées Générales des Actionnaires doivent contenir l'ordre du jour des assemblées.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

16.3 Chaque actionnaire peut agir à n'importe quelle Assemblée Générale en nommant par lettre ou par télécopie, câble, télégramme ou télex, en tant que son mandataire une autre personne ou entité qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Le Conseil d'Administration fixera toutes les autres conditions requises pour participer et voter aux Assemblées Générales des Actionnaires.

16.4 Chaque action donne droit à une voix.

16.5 Excepté dans les cas prévus par la Loi, les résolutions des Assemblées Générales valablement convoquées seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants, sans qu'un quorum ne soit requis.

16.6 Préalablement à toute délibération, le Président de l'Assemblée Générale des Actionnaires nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le Président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du Bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande.

Cependant et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

### **Année sociale- comptes annuels- répartition des bénéfices**

#### **Art. 17. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le 1er octobre et finit le trente septembre de l'année suivante.

#### **Art. 18. Comptes annuels**

18.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

18.2 Le Conseil d'Administration soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la Loi, à l'examen d'un réviseur de comptes externe, qui rédigera sur cette base son rapport de révision.

18.3 Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaires aux comptes ainsi que tous les autres documents requis par la Loi, seront déposés au siège social de la Société au moins quinze jours avant l'Assemblée Générale ordinaire annuelle. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

#### **Art. 19. Répartition des bénéfices**

19.1 Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

19.2 Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital social.

19.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires décide souverainement de l'affectation du solde.

19.4 Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. Dans les limites de la décision de l'Assemblée Générale.

19.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales.

19.6 L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

### **Dissolution- Liquidation**

#### **Art. 20. Dissolution**

La Société peut être dissoute en tout temps par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires prise conformément aux conditions exigées pour une modification des Statuts.

#### **Art. 21. Liquidation**

Eu cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale, en délibérant conformément aux conditions exigées pour les modifications des Statuts, décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

#### **Art. 22.**

Pour tous les points qui ne sont pas régis par les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi et des termes de la Convention d'Actionnaires. En cas de distorsion entre les termes de la Loi et ceux de la Convention d'Actionnaires, la Loi prévaudra.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 30 septembre 2001. La première assemblée générale se tiendra le 17 décembre 2001.

#### *Souscription*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parties comparante déclarent qu'elles souscrivent les 100.000 (cent mille) actions représentant la totalité du capital social comme suit

1. EUROPEAN MOBILE COMMUNICATIONS S.A., précitée. ....	80.000 actions B
2. PHILLIPS HOLDING L.L.C. (HONG KONG), précitée. ....	20.000 actions A
Total: .....	100.000 actions

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de 25% par paiement en numéraire, de sorte que le montant de 125.000,- USD (cent vingt-cinq mille Dollars des Etats Unis d'Amérique) est, à partir de maintenant, à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi, et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de quatre cent mille francs luxembourgeois (400.000,- LUF).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les parties précitées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes est fixé à un.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs:

- M. Thomas R. Phillips, gérant de société, demeurant à Villa Beau Rivage n° 403, 828 Changle Road, Shanghai, République Populaire de Chine 200040, en tant qu'administrateur A de la Société.



- M. Mario Ferrario, gérant de société, domicilié au Via per Carpi, 26B, 42015 Correggio (RE) (Italie) en tant qu'administrateur B de la Société; et

- M. Marc Feider, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en tant qu'administrateur B de la Société.

3. ERNST & YOUNG S.A, ayant son siège social à rue Richard Coudenhove-Kalergi à L-2017 Luxembourg est nommée en tant que commissaire aux comptes.

4. Le siège social de la Société est fixé au 25C, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

5. Les mandats de M. Mario Ferrario, M. Marc Feider et M. Thomas R. Phillips en tant qu'administrateurs de la Société expireront lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2004.

6. Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2004.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Hesperange.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Togouna, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 129S, fol. 42, case 6. – Reçu 224.385 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 mai 2001.

G. Lecuit.

(33690/220/714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

## **DAHER INTERNATIONAL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

### STATUTS

L'an deux mille un, le dix mai.

Par-devant Nous, Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- La société COMPAGNIE DAHER S.A., avec siège social à F-13002 Marseille, Atrium 102 - 10, place de la Joliette, ici représentée par son président du conseil d'administration Monsieur Patrick Daher, ci-après nommé,

2.- Monsieur Patrick Daher, dirigeant de société, demeurant à F-13007 Marseille, 33, Plateau de Malmousque.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

#### **Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination DAHER INTERNATIONAL DEVELOPMENT S.A.

Le siège social est établi à Pétange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet:

- L'activité commerciale et industrielle liée à l'affrètement, au transport et à la logistique.

- L'activité de centrale d'achats pour le compte de clients industriels.

- L'activité de fabrication et de distribution de containers standards ou spécialisés et de pièces liées aux industries de l'électronique et de l'aéronautique.

La prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de le favoriser.

#### **Titre II.- Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Des certificats d'actions peuvent être émis en coupures de 1, 2 ou plusieurs actions, au choix du propriétaire.

Les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. Avec l'approbation du réviseur et en respectant les dispositions légales des dividendes intérimaires peuvent être payées par le conseil d'administration.

**Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué ou par la signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. En toutes circonstances, la signature de l'administrateur ayant les capacités professionnelles et détenant l'autorisation d'établissement est requise.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les activités de la société ou d'une certaine branche de la société à un ou plusieurs directeurs, ou donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires à désigner par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

### **Titre V.- Assemblée Générale**

**Art. 13.** Chaque année, il est tenu une assemblée générale annuelle, qui se réunit le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### *Dispositions transitoires*

1) Exceptionnellement, la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2001.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2002.

3) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

#### *Souscription*

Les articles de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1.- La société COMPAGNIE DAHER S.A., prénommée, neuf cent quatre-vingt-dix-huit actions . . . . .	998
2.- Monsieur Patrick Daher, prénommé, deux actions . . . . .	<u>2</u>
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été libérées à raison de cinquante pour cent (50%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

#### Déclaration pour l'enregistrement

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que les cent mille euros (100.000,- EUR), formant le capital social, équivalent à quatre millions trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix francs luxembourgeois (4.033.990,- LUF).

#### Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à quatre-vingt-cinq mille francs luxembourgeois (85.000,- LUF).

#### Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Patrick Daher, dirigeant de société, demeurant à F-13007 Marseille, 33, Plateau de Malmousque;

b) Monsieur François Hancy, directeur administratif et financier, demeurant à F-13008 Marseille, 11, avenue Branly;

c) Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-3317 Bergem, 31, rue de l'Ecole.

Monsieur Patrick Daher, préqualifié sub a), est nommé administrateur délégué, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A., avec siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2006.

5.- Le siège social est fixé à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Daher, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 18 mai 2001, vol. 421, fol. 75, case 4. – Reçu 40.340 francs.

Le Receveur ff. (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 25 mai 2001.

A. Weber.

(33692/236/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

### COMPAGNIE SAINT GEORGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

#### STATUTS

L'an deux mille un, le quatorze mai.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- La société CARDALE OVERSEAS INC., ayant son siège social à Tortola, P.O Box 3175, Road Town (British Virgin Islands),

ici représentée par Mademoiselle Regina Rocha Melanda, employée privée, demeurant à Dudelange,

en vertu d'une procuration donnée le 6 décembre 2000, laquelle a été déposée au rang des minutes du notaire soussigné en vertu d'un acte de dépôt reçu en date du 11 janvier 2001.

2.- La société TASWELL INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Tortola, P.O Box 3175, Road Town (British Virgin Islands), ici représentée par Mademoiselle Anne-Françoise Fouss, employée privée, demeurant à Arlon,

en vertu d'une procuration donnée le 6 décembre 2000, laquelle a été déposée au rang des minutes du notaire soussigné en vertu d'un acte de dépôt reçu en date du 11 janvier 2001.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### Titre 1<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anome sous la dénomination de COMPAGNIE SAINT GEORGES S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du conseil d'administration, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

#### **Titre II.- Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

#### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un administrateur, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin, à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

S'il existe des titres faisant l'objet d'usufruit, le droit de vote appartient tantôt à l'usufruitier, tantôt au nu-propriétaire, selon que la délibération est de nature à porter atteinte au droit de l'usufruitier ou du nu-propriétaire.

### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et les modifications ultérieures.

#### *Dispositions transitoires*

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2001.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2002.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) La société CARDALE OVERSEAS INC., prénommée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions. . . . .	499
2) La société TASWELL INVESTMENTS LTD, prénommée, une action. . . . .	1
Total: cinq cents actions . . . . .	500

Toutes les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation du capital social*

Pour les besoins du fisc, il est déclaré que les cinquante mille euros (50.000,- EUR), représentant le capital social, équivalent à deux millions seize mille neuf cent quatre-vingt-quinze francs luxembourgeois (2.016.995,- LUF).

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à soixante-cinq mille francs luxembourgeois (65.000,- LUF).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, cette assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

#### *Deuxième résolution*

Sont nommés administrateurs:

- 1) Mademoiselle Anne-Françoise Fouss, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique);
- 2) Mademoiselle Regina Rocha Melanda, employée privée, demeurant à Dudelange;
- 3) Monsieur Domenico Scarfo, consultant, demeurant à Pregassona (Suisse).

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

#### *Troisième résolution*

A été nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises agréé, demeurant à Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

#### *Quatrième résolution*

Le siège social est établi à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Rocha Melanda, A.-F. Fouss, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 22 mai 2001, vol. 421, fol. 77, case 9. – Reçu 20.170 francs.

*Le Receveur ff.(signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 25 mai 2001.

A. Weber.

(33691/236/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

**E.I.T. INTERNATIONAL, Société Anonyme.**

Registered office: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

—  
STATUTES

In the year two thousand and one, on the tenth of May.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary public residing in Mersch.

There appeared:

1.- Mr David McDonnell, businessman, residing in 5 Chanctonbury Drive, Sunningdale, SL5 9PT, here represented by Mr François Thill, expert-comptable, residing in Strassen, by virtue of a proxy given under private seal.

2.- Mr Ronald McDonnell, businessman, residing in 186, Thames Road, Billingham, Cleveland, TS22 5EF, here represented by Mr François Thill, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies initialled *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

**Title 1: Name, Registered office, Object, Duration, Corporate Capital**

**Art. 1.** There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be E.I.T. INTERNATIONAL.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The Company shall have an unlimited duration.

**Art. 2.** The corporate object consists in the providing of information, technology and consultancy services.

In general the company may carry out all operations in real estate or movable assets, commercial, industrial or financial transactions as well as all activities to promote and facilitate in a direct or indirect manner the realisation or extension of the company's purpose.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-), represented by one hundred (100) shares of three hundred and twenty Euro (EUR 320.-) each.

Unless otherwise specified by Law, the shares shall be in bearer form.

The Board of Directors is authorized to increase the corporate capital in order to raise it to one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-).

The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 10 hereafter, the Board of Directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

**Title 2: Management and Supervision**

**Art. 4.** The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.

**Art. 5.** With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

**Art. 6.** The Board of Directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent. The corporation shall be bound by the sole signature of the managing director or by the collective signature of two directors.

**Art. 7.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

**Art. 8.** The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

**Art. 9.** The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

**Title 3: General Meeting and distribution of profits**

**Art. 10.** The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

**Art. 11.** The annual meeting of shareholders shall be held on the first Monday of June at 10.00 at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

**Art. 12.** By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

**Title 4: Accounting year, Dissolution**

**Art. 13.** The accounting year shall begin on first day of January and end on the thirty-first day of December of each year.

**Art. 14.** The company may be dissolved by decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

**Title 5: General Provisions**

**Art. 15.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

*Transitory provisions*

1.- The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first day of December 2001.

2.- The first annual general meeting will be held in 2002.

*Subscription and Payment*

The shares have been subscribed as follows:

1.- Mr David McDonnell, prenamed, ninety-nine shares .....	99
2.- Mr Ronald McDonnell, prenamed, one share .....	<u>1</u>
Total: one hundred shares .....	100

The shares have all been fully paid up in cash so that EUR 32,000.- are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

*Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately ninety thousand Luxembourg francs (LUF 90,000.-).

*Estimation of the Share Capital*

For the purpose of registration, the share capital is evaluated at one million two hundred ninety thousand eight hundred and seventy-seven Luxembourg francs (LUF 1,290,877.-).

*Extraordinary General Meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

The general meeting authorizes the Board of Directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2) The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

3) Are appointed as directors:

a.- Mr David McDonnell, prenamed;

b.- Mr Ronald McDonnell, prenamed;

c.- Mrs. Kathryn McDonnell, director, residing in 186 Thames Road, Billingham, Cleveland, TS22 5EF.

4) Is appointed as statutory auditor:

- KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg.

5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2006.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le dix mai.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur David McDonnell, commerçant, residing in 5 Chanctonbury Drive, Sunningdale, SL5 9PT, ici représenté par Monsieur François Thill, expert-comptable, demeurant à Strassen,

2.- Monsieur Ronald McDonnell, commerçant, residing in 186, Thames Road, Billingham, Cleveland, TS22 5EF, ici représenté par Monsieur François Thill, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre 1<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de: E.I.T. INTERNATIONAL.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société consiste dans la fourniture d'informations de technologie et de services de consultances.

En général la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.



**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-) représenté par cent (100) actions de trois cent vingt Euros (EUR 320,-) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à cent mille Euro (EUR 100.000,-).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

## **Titre 2: Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

## **Titre 3: Assemblée Générale et Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin, à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

**Titre 4: Exercice social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

**Titre 5: Disposition Générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions Transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2001.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2002.

*Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- Monsieur David McDonnell, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf actions .....	99
2.- Monsieur Ronald McDonnell, prénommé, une action .....	1
Total: cent actions .....	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 32.000,- se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (LUF 90.000.-).

*Evaluation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-dix-sept francs luxembourgeois (LUF 1.290.877,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur David McDonnell, prénommé;

b) Monsieur Ronald McDonnell, prénommé;

c) Madame Kathryn McDonnell, administrateur de société, residing in 186 Thames Road, Billingham, Cleveland, TS22 5EF.

4) Est nommée commissaire:

- KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2006.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Thill, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 21 mai 2001, vol. 418, fol. 5, case 9. – Reçu 12.909 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 mai 2001.

E. Schroeder.

(33695/228/290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

**JOCAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 21.110.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2001*

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.  
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.

- L'Assemblée nomme au poste d'administrateur Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, la société à responsabilité limitée LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que la société à responsabilité limitée LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Elle nomme également à la fonction de commissaire aux comptes la société ELPERS & CO., Réviseurs d'entreprise, ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 avril 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 4, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33547/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**KANSAS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 53.870.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 553, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2001.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(33548/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**MOL EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 52.388.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 23 mai 2001*

Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant au 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg, est nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Richard Boyd Price, démissionnaire.

Monsieur Christophe Mouton, employé privé, demeurant au 182, avenue de Mersch à B-6700 Arlon, est nommé administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Ulf Christian Bratt, démissionnaire.

Monsieur Stéphane Best, employé privé, demeurant au 83, voie de la Liberté à F-57160 Scy-Chazelles, est nommé commissaire aux comptes en remplacement de Madame Chavonne Hoyle, démissionnaire.

Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes démissionnaires pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date d'aujourd'hui.

En conformité avec l'article 2 des statuts de la société, le siège social est transféré au 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

MOL EUROPE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 48, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33574/780/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**LOGICAL COMPONENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 69.889.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 553, fol. 35, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(33556/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**LOGICAL COMPONENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 69.889.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique qui s'est tenue le 18 mai 2001*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de LOGICAL COMPONENT, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société suite à la perte réalisée pour 2000 excédant 75% du capital souscrit.  
Luxembourg, le 18 mai 2001.

M. van Doren

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 553, fol. 35, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33557/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**LOGICAL COMPONENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 69.889.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique qui s'est tenue le 18 mai 2001*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique de LOGICAL COMPONENT, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2000;  
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;  
- d'allouer la perte de l'exercice de 14.451,46 EUR dans le compte perte à reporter;  
- d'accorder décharge pleine et entière au gérant pour toutes les opérations effectuées à la date du 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 18 mai 2001.

M. van Doren

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 553, fol. 35, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33558/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**LUXEMBOURG CAMBRIDGE HOLDING GROUP (ASIA) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 57.406.

*Excerpt of the resolutions taken by the general meeting of shareholders of January 31, 2001*

Have been approved the audited profit and loss account and the reports of the board of directors and of the statutory auditor on the fiscal year 1999.

Have been discharged the directors and the statutory auditor for the performance of their mandate during the fiscal year 1999.

Have been confirmed as Directors of the Company, James D. Jameson, Richard Knauff, David C.C. Lau, Susan S.C. Yang and Eric Newman, for a term to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts as at 31 December 2000.

Has been appointed as statutory auditor of the Company FIDUCIAIRE BECKER, CAHEN + HELLERS, S.à r.l. for a term to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts as at 31 December 2000.

Has been carried forward the loss of the year. The shareholders have been informed that the Company has lost more than 75% of the issued share capital but notwithstanding such losses resolved to continue the activities of the Company.

Has been changed the registered office of the Company from 27, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg to 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Date: May 21, 2001.

*On behalf of the Board of Directors*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 43, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33560/250/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**LUXSITE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 79.757.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 44, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

Signature.

(33562/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**MAGALOR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 65.679.

Le bilan et annexes au 30 juin 2000, enregistrés à Luxembourg, vol. 553, fol. 50, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

(33563/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**PARCOLOG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 78.756.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 20 février 2001*

Le conseil d'administration a décidé d'accepter la démission des membres du conseil de gérance suivants:

- M. Pierre Trochu, membre A et
- M. Thomas Saylak, membre B.

Le conseil d'administration a décidé de coopter jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés de la Société les membres du conseil de gérance suivants:

- M. Gilles Jean Zancanaro, secrétaire général, demeurant au 1, avenue Junot, 75018 Paris, France, comme membre A du conseil de gérance et
- M. Chad Pike, executive director, demeurant au 23 Alexander Square, SW3 2AU, Londres, Royaume-Uni comme membre B du conseil de gérance.

Dès lors, le conseil d'administration de la société est désormais composé de la manière suivante:

- M. Philippe Charton, membre A,
- M. Philippe Mallea, membre A,
- M. Gilles Jean Zancanaro, membre A,
- M. Gary M. Sumers, membre B,
- M. Glenn E. Alba, membre B,
- M. Dennis J. McDonagh, membre B,
- M. Chad Pike, membre B.

Luxembourg, le 21 mai 2001.

*Pour PARCOLOG, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 43, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33598/250/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

---

**I.F.C., INTERNATIONAL FISHING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

—  
STATUTS

L'an deux mille un, le vingt cinq avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1) FINANCE CONCEPT S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, ici représentée par Monsieur Jean-Paul Seiller, directeur de sociétés, demeurant Luxembourg, en sa qualité d'administrateur délégué de la société;

2) Monsieur Jean-François Bonnet, directeur de société, demeurant à F-75011 Paris, 124, rue Daumesnil, ici représenté par Monsieur Jean-Paul Seiller, prénommé, en vertu d'une procuration délivrée à Paris, le 23 avril 2001;

3) Madame Maryse Besseche, directeur de société, demeurant à F-14000 Caen, 15, Promenade du Fort (France);

4) Monsieur Stéphane Besseche, directeur de société, demeurant à F-14000 Caen, 7, rue du Vaugueux (France);

5) Monsieur Rodolphe Besseche, directeur de société, demeurant à F-14000 Caen, 7, rue du Vaugueux (France);

Les comparants sub 3) à 5) sont ici représentés par Monsieur Arnault Marie, chef d'entreprise, demeurant à F-75001 Paris, 18 rue Pierre Lescot, en vertu de trois procurations sous seing privé données à Paris, le 23 avril 2001.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit

**Titre I<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INTERNATIONAL FISHING COMPANY S.A., en abrégé I.F.C.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes activités halieutiques, y compris la gestion de licences de pêche dans tous pays, le traitement et l'importation-exportation de tous produits liés à la mer.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet présenté.

**Titre II: Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euro (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euro (31,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cent vingt quatre mille Euro (124.000,- EUR) qui sera représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euro (31,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.  
La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III: Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième jeudi du mois de juin à 16.30 heures et pour la première fois en 2002.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2001.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII: Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) FINANCE CONCEPT S.A., prénommée : quatre cent cinquante actions .....	450
2) Madame Maryse Besseche, prénommée : cent dix-sept actions .....	117
3) Monsieur Stéphane Besseche, prénommé : cent dix-sept actions .....	117
4) Monsieur Rodolphe Besseche, prénommé : cent seize actions .....	116
5) Monsieur Jean-François Bonnet, prénommé, deux cents actions .....	200
Total : mille actions .....	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille Euro (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement la somme de trente et un mille euro est évaluée à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ cinquante cinq mille francs luxembourgeois (55.000,- LUF) .

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six années:
  - 1) Monsieur Jean-Paul Seiller prénommé;
  - 2) Monsieur Arnault Marie, prénommé;
  - 3) Madame Maryse Besseche, prénommée;
  - 4) Monsieur Jean-François Bonnet, prénommé;
  - 5) Mademoiselle Nathalie Bartheld, attachée de direction, demeurant à Thionville, France.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six années: La société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., sise à Luxembourg.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2006.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1636 Luxembourg, rue Willy Goergen, numéro 10.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité, en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires, comme administrateur-délégué Monsieur Jean-Paul Seiller, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé : J.-P. Seiller, A. Marie, N. Bartheld, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 129S, fol. 50, case 1. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 16 mai 2001.

G. Lecuit.

(33699/220/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.